



BRIGADE DES STUPS AU POINT DE RUPTURE

Le 13 Mai 2018, l'Union des Officiers UNSA a rencontré les commissaires Christophe DESCOMS et Antoine MOREAU afin de soulever les difficultés rencontrées par la brigade des stupéfiants.

La réunion s'est articulée autour des points suivants :

La PNIJ :

Un constat d'échec unanime a été dressé sur l'utilisation de cette plate-forme d'écoute. Depuis 2015, malgré les multiples signalements et demandes d'amélioration des utilisateurs du service, ce système n'a pas évolué, toujours aussi chronophage et faillible.

Cette déficience se traduit non seulement par des pertes de communications et de SMS, mais aussi par une absence de transmission en temps réel nuisant au bon déroulement des enquêtes et risquant de mettre en danger les fonctionnaires sur le terrain.

Déjà confrontés à la lourdeur exponentielle de la procédure pénale et aux tâches administratives du même acabit, les représentants des organisations syndicales ont décidé de ne plus recourir à cette plate-forme en l'état actuel de son développement.

Le Protocole :

Le constat est sans appel : la permanence (semaine et week-end) est saturée par les mules arrivant de Guyane. Depuis janvier 2018, le nombre de suspects conduits à la Brigade des Stupéfiants est déjà équivalent au total de l'année 2017, chiffre déjà en constante progression depuis 2015 (8 dossiers de mules en 2014, 24 dossiers en 2015)

Cette problématique impacte également les services territoriaux, notamment le SDPJ 94.

Une réflexion transversale effective doit être conduite afin de traiter ce nouvel afflux de cocaïne sur la métropole, les précédentes réunions n'ayant abouti à rien.

La permanence est par ailleurs confrontée à une recrudescence récente de clandestins d'origine maghrébine principalement interpellés sur Paris 18^e en possession de quantités d'ecstasys supérieures au protocole.

Cette situation conduit à une lassitude et une démotivation générale de nos collaborateurs dont beaucoup envisagent de quitter la brigade. Le recrutement d'éventuels remplaçants s'avérera compliqué car les candidats se dirigeront logiquement vers d'autres services connaissant moins de servitudes.

La DRPJ Paris doit engager une concertation sur le protocole avec la DSPAP.

La charge de travail :

S'ajoutant au travail d'initiative, la forte récurrence des permanences et astreintes (une semaine sur 5 (jour et nuit)) oblige à des disponibilités hors normes dont le défraiement reste anecdotique.

Le Chef de service permet au chef de permanence la possibilité, après avis au magistrat, de ne plus accepter d'affaire supplémentaire en cas de surcharge.

Il propose également de généraliser le recours, après avis au commissaire de permanence, aux autres services de la direction afin d'effectuer les perquisitions.

M. DESCOMS se propose également de solliciter la direction afin d'éviter que les effectifs de la brigade soient engagés sur des services extérieurs.

Le Recrutement :

La brigade est actuellement confrontée à un manque de vocations et à une vague de départs provoqués par les sujets évoqués ci-dessus. Ce déficit entraîne un recrutement dont la qualité ne peut que s'effriter. De plus en plus de fonctionnaires sont recrutés sans stage. Ce dernier est essentiel puisqu'il permet à leurs pairs et aux chefs de groupe de jauger des capacités des postulants, conformément aux préconisations de l'IGPN en la matière. Il apparaît fondamental d'ouvrir la possibilité d'effectuer un stage à tous les fonctionnaires de police, quand bien même seraient-ils hors du ressort de la PP.

La parité syndicale n'accepte plus le recrutement sur simple entretien avec la hiérarchie sommitale sans avis des chefs de groupe.

Le matériel :

Concernant le vieillissement du parc roulant et son non remplacement, le chef de service nous a informés que seuls 7 véhicules seraient affectés pour l'ensemble de la DRPJ, précisant également que des commandes de scooters sur des fonds Mildeca avaient été faites sans pouvoir confirmer de délais d'affectation.

Les représentants du personnel ont rappelé que de nombreux véhicules étaient saisis par les groupes et en attente d'affectation depuis bientôt un an pour certains.

Selon M. DESCOMS, cette situation incompréhensible résulterait de la mise en place d'échelons administratifs nombreux et propres à la Préfecture de Police.

Ces blocages sont inadmissibles et doivent être levés.

Autre sujet de fort mécontentement des personnels, la commande de Glocks est, selon le Chef de service, restée lettre morte à ce jour.

Les rémunérations d'informateurs :

Les délais de paiement (environ 7 mois) sont beaucoup trop longs pour des sommes modiques eu égard à l'engagement des informateurs, aux prises de risques, aux sommes saisies.

La qualité du renseignement humain est le seul moyen de pallier le retard technologique pris par l'administration policière et permettre la réalisation d'affaires de qualité.

Le chef de la Brigade ne s'explique pas ces retards, rappelant que le processus de demandes de rémunérations se fait en deux temps : une proposition de montant entre le chef de groupe et le chef de section, avant validation ou refus en réunion de staff.

Une réunion de suivi se déroulera en Septembre afin de faire un point de situation sur ces sujets.

